

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 17 avril 2019

Greffe des associations de Grenoble et de la Tour du Pin Evolution des modes de réception des dossiers

Le service du greffe des associations de Grenoble met désormais à disposition des usagers un module de prise de rendez-vous afin de faciliter l'accueil du public et réduire les délais d'attente pour les dossiers de création et de modification d'associations des arrondissements de Grenoble et de la Tour-du-Pin. **Les rendez-vous peuvent être pris dès maintenant** à l'adresse : <https://www.isere.gouv.fr/Accueil-sur-rendez-vous/Prise-de-rendez-vous/DDCS-Greffe-des-associations>.

Ces nouvelles modalités d'accueil, qui remplacent le guichet accessible librement sans rendez-vous, permettront d'accueillir les usagers concernés dans de meilleures conditions, de manière ponctuelle, fiable et individualisée.

Le greffe des associations loi 1901 de Grenoble peut toujours être joint :

- par courriel : ddcs-associations@isere.gouv.fr
- par téléphone : 04 57 38 65 19 le mardi de 9h30 à 11h30
- par courrier à l'adresse :

DDCS - Greffe des Associations
Cité Administrative - Bât. 2
1 rue Joseph Chanrion
CS 20094
38032 GRENOBLE CEDEX 1

Les créations d'associations nouvelles et les modifications des associations ayant un n° RNA (n° commençant par W + 9 chiffres) peuvent également être e-déclarées sur le site internet www.service-public-asso.fr. Il est conseillé aux usagers de recourir prioritairement à ce mode de déclaration qui leur permet d'obtenir un traitement dématérialisé, et plus rapide, des dossiers sans avoir à se déplacer.

Une personne en service civique reste par ailleurs joignable, au 04 57 38 65 53, du mardi au jeudi, afin de guider les usagers qui auraient des difficultés à effectuer cette déclaration en ligne.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
04 76 60 48 05
pref-communication@isere.gouv.fr

